

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 17 heures 30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Gironde sur Dropt, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MOUTIER, président,

Date de la convocation : 2 mars 2026

Présents : Mme BRUNATO Brigitte, Mme LACOSTE Anne, Mme LACOSTE Françoise, Mme LAROUILLERSUZAN Catherine, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre et Mme SAINTE CROIX Nathalie.

Absente : Mme DE BATS DE CUGNAC Liliane et Mme Madeleine DUPUY-CHAUVIN.

Mme BRUNATO Brigitte a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 25 juin 2025

Monsieur le Président expose que le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 a été transmis à chaque membres du Conseil d'administration par voie électronique et invite l'assemblée à l'approuver.
Procès-verbal adopté à l'unanimité des membres présents.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer le secrétaire de la séance de ce jour : Mme BRUNATO Brigitte.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Mme BRUNATO Brigitte secrétaire de séance.

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le Compte Financier Unique (CFU) est issu de l'adoption de la nomenclature compte M57 au 1^{er} janvier 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.



Monsieur le Président présente en détails le CFU 2025 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER	REPORT N-1
DEPENSES	12 855,31 €	10 289,64 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES	12 855,31 €	6 315,86 €	0,00 €	7 855,31 €
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER	REPORT N-1
DEPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	
FONCTIONNEMENT	-3 973,78 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	-3 973,78 €

Le CFU fait ainsi apparaître :

Déficit de fonctionnement 2025 de :	-3 973,78 €
Excédent 2024 reporté sur 2025 :	7 855,31 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 881,53 €
Déficit d'investissement 2025 de :	0,00 €
Déficit 2024 reporté sur 2025 :	0,00 €
Déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Président ne peut participer au vote. Il quitte la salle.

Sous la présidence de la doyenne d'âge : Madame LACOSTE Françoise, le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS est soumis au vote du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, le Conseil approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté ci-dessus.

Affectation des résultats 2025

Monsieur le Président expose qu'après avoir approuvé le CFU 2025, il y a lieu de s'appuyer sur celui-ci pour prévoir l'équilibre budgétaire de 2026, statuant ainsi sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025.



Le CFU fait apparaitre :

Déficit de fonctionnement 2025 de :	- 3 973,78 €
Excédent 2024 reporté sur 2025 :	7 855,31 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 881,53 €
Déficit d'investissement 2025 de :	0,00 €
Déficit 2024 reporté sur 2025 :	0,00 €
Déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	3 881,53 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 881,53 €
Résultat reporté en investissement (001) : DEFICIT	0,00 €

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, le Conseil approuve l'affectation des résultats 2025 du CCAS telle que présentée ci-dessus.

Budget primitif 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le projet de budget primitif leur a été transmis par voie électronique avec la convocation.

Monsieur le Président propose ainsi le budget primitif communal comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 881,53 €	10 881,53 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL	10 881,53 €	10 881,53 €

Monsieur le Président demande au Conseil d'adopter le budget primitif du CCAS 2026.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, le Conseil adopte le budget primitif 2026 tel présenté ci-dessus.



Informations diverses

- ***Repas des aînés 2026***

Madame la Vice-présidente rappelle que le repas a été reporté au 10 mai prochain en raison des inondations de février.

- ***Retour sur les inondations***

Madame la Vice-présidente informe que la commune et le CCAS sont conjointement intervenus pour soutenir et assister les sinistrés de Gironde et de communes alentours. En effet, deux familles ont été relogées au logement d'urgence, ainsi qu'une autre au logement communal.

- ***Salle du 3^{ème} âge et salle enfance / jeunesse***

Madame la Vice-présidente informe que la commune projette une rénovation globale de la salle du 3^{ème} âge en 2026 (menuiseries, isolation des combles, sol...). A cette occasion, l'installation d'une climatisation est prévue, ainsi que dans la salle enfance/jeunesse adjacente. Cet équipement permettra de répondre aux besoins de rafraîchissement des plus fragiles, les périodes de canicules se répétant chaque année désormais.

- ***Renouvellement 2026 du CCAS***

Monsieur le Président rappelle que 2026 étant une année électorale, le conseil d'administration devra se renouveler à l'issue des prochaines élections municipales.

Il interroge alors les représentantes des diverses associations sur leurs intentions de briguer un nouveau mandat, lesquelles lui apportent une réponse affirmative collégiale.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le Président clôture le Conseil à 18 h 10.

